

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20231117-CD11172023-004F-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 17 novembre 2023

DÉLIBÉRATION N° CD-2023/11/17-0/04 F

Commission n°0 – Procès-verbaux, Décisions du Président, Désignations, Autres

OBJET : Représentation du Département de Seine-et-Marne au sein de divers organismes.
Caisse départementale d'aide au logement de Seine-et-Marne (CADAL)

En application des dispositions de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 3121-23,

VU la délibération n°0/05 du Conseil départemental du 15 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département au sein de divers organismes,

CONSIDERANT la démission de Madame Marianne MARGATE, de ses fonctions de Conseillère départementale du canton de Mitry-Mory, reçue par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne le 9 octobre 2023,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération n°0/05 susvisée en ce qu'elle concernait la désignation de Madame Mariane MARGATE au sein de la Caisse départementale d'aide au logement de Seine-et-Marne (CADAL).

Article 2 : de désigner Madame Nathalie MOINE pour représenter le Département de Seine-et-Marne en lieu et place de Madame Mariane MARGATE au sein de la Caisse départementale d'aide au logement de Seine-et-Marne (CADAL).

Article 3 : la représentation du Département au sein de la Caisse départementale d'aide au logement de Seine-et-Marne (CADAL) s'établit désormais comme suit :

- Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT
- Monsieur Bernard COZIC
- Monsieur Yann DUBOSC
- Madame Anne GBIORCZYK
- Monsieur Pascal GOUHOURY
- Monsieur Michel JOZON
- Monsieur Denis JULLEMIER
- Madame Sarah LACROIX
- Madame Nathalie MOINE
- Madame Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
- Madame Marie-Line PICHERY

Article 4 : que les représentants du Département désignés siégeront au sein de la Caisse départementale d'aide au logement de Seine-et-Marne (CADAL) jusqu'à la séance d'installation du Conseil départemental qui suivra son prochain renouvellement.



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

État des votes
DÉLIBÉRATION n°CD-2023/11/17-0/04 F

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEOIS - EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE a donné pouvoir à Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS a donné pouvoir à M. Ugo PEZZETTA
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote et, en conséquence, est sortie de la Salle des Séances (1) :
Mme Nathalie MOINE

Etait ABSENT (0) :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne